

**Vous pouvez bénéficier**



## Aides financières\*

*\*sous conditions de ressources  
et de localisation*



## Assistance administrative et technique

*(entièrement prise en charge par  
la Communauté de Communes)*

**À qui s'adresse ce dispositif ?**

aux propriétaires souhaitant  
effectuer des travaux :

→ d'économie d'énergie

→ d'autonomie et de maintien  
à domicile

→ de réhabilitation de  
logement dégradé



**ATTENTION !**

ne pas commencer les  
travaux avant autorisation

## Les permanences

De 9h  
à 12h

- 1<sup>er</sup> mardi du mois :  
ANOR (en mairie)
- 2<sup>ème</sup> mardi du mois :  
TRELON (en mairie)
- 3<sup>ème</sup> mardi du mois :  
WIGNEHIES (en mairie)
- 4<sup>ème</sup> mardi du mois :  
SOLRE-LE-CHÂTEAU (à l'antenne de la 3CA)
- Les jeudis : FOURMIES (P.I.D.E.)
- Les vendredis : AVESNES-SUR-HELPE  
(au siège de la 3CA)

## Les rendez-vous

De 14h  
à 17h

Mme Nathalie DEBIEVE :  
03 27 69 70 85 - 06 74 34 96 61  
debieven@groupe-sai.fr



Agence Nationale de l'Habitat  
0 820 15 15 15  
www.anah.fr



## Vous êtes propriétaire en Avesnois ?



Vous envisagez  
des travaux dans  
votre logement ?



Vous souhaitez bénéficier  
d'un accompagnement ?



## TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT

Votre facture de chauffage est trop élevée ?



### ENSEMBLE, ÉVALUONS VOTRE SITUATION :

- Vos besoins
- Une étude thermique
- Des préconisations de travaux à faire



## AMÉNAGEMENT POUR LE MAINTIEN À DOMICILE

Votre habitat n'est plus adapté à vos besoins ?



### ENSEMBLE, REGARDONS VOTRE SITUATION :

- Un diagnostic d'autonomie
- Les aides disponibles
- Les démarches à entreprendre



## TRAVAUX DE RÉNOVATION LOURDE DE L'HABITAT

Vous êtes propriétaire et vous avez des travaux importants à réaliser ?



### NOUS VOUS PROPOSONS :

- D'évaluer l'état du logement
- De réaliser une étude thermique
- D'élaborer un programme de travaux